



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ATTAQUE SUR LES EMPLOIS ET LES SALAIRES LE PDG D'ADP NE RESPECTE PAS SA SIGNATURE

Par l'accord de Rupture Conventionnelle Collective (RCC), signé à l'unanimité, par les organisations syndicales représentatives le 9 décembre 2020, **ADP s'est engagé à ne pas procéder à des licenciements pour motif économique** se traduisant par des départs avant le 1er janvier 2022.

Or, la direction d'ADP a inscrit à l'ordre du jour du Comité Social et Economique du 21 janvier 2021, l'ouverture d'une négociation relative à un PSE.

Il importe donc peu au PDG, Augustin de Romanet, d'honorer sa signature et de tenir sa parole vis à vis des salarié.e.s de l'entreprise et de leurs représentants ! **Son objectif reste toujours le même, diminuer la masse salariale et revenir sur les acquis sociaux pour préparer la privatisation**, en utilisant la crise sanitaire comme une opportunité. Ainsi, les salariés qui refuseraient une baisse définitive de leur rémunération par l'application de mesures unilatérales et pérennes pourraient être licenciés pour motif économique.

La direction d'ADP préfère maintenir les investissements financiers à l'étranger et payer 1,2 milliard d'euros pour l'acquisition de GMR (groupe indien), quitte à endetter l'entreprise en laissant croire qu'ADP n'emprunte que pour payer les salaires de ses employés ; peut-être ceux du PDG et de ses directeurs, payés à 100% depuis des mois, mais certainement pas ceux des salarié.e.s d'ADP en chômage partiel, dont la plus grande part est prise en charge par l'Etat.

L'Etat actionnaire majoritaire d'ADP laisse faire, alors qu'il a justement mis en place l'Activité Partielle Longue Durée (APLD) pour aider les entreprises à faire face à la crise en préservant les emplois et en sauvegardant les compétences. **APLD que la direction d'ADP refuse de mettre en place.**

Alors que l'accord RCC permet une **réduction des effectifs de 18% (1150 salarié.e.s) et au minimum la disparition nette de 700 emplois**, la direction d'ADP veut aller encore plus loin en persistant dans sa logique destructrice des emplois, des salaires et des conditions de travail.

En persévérant dans cette voie, la direction d'ADP fait le choix de la rupture du dialogue social et met en danger l'avenir de l'entreprise.

La CFE-CGC, la CGT et FO s'opposeront au projets mortifères et au PSE de la direction et appellent l'Etat actionnaire à assumer ses responsabilités en mettant tout en œuvre pour la sauvegarde des emplois, des salaires et des acquis sociaux, en préservant les compétences indispensables pour assurer l'avenir d'ADP.

Orly, le 21 janvier 2021